

SAGE SCARPE AMONT

Commission Thématique n°1 Gestion de l'érosion et des inondations du SAGE Scarpe amont Compte rendu du 3 juillet 2013

Présents :

- M. Normand, Commune de Roeux, Maire et Président de la Commission thématique n°1
- M. de Guillebon, SDPPR 62
- M. Herbo, MNLE Sensée, Président
- M. Glacet, Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais
- M. Decarsin, Campagne vivante
- M. Hermant, agriculteur
- M. Gibaux, DDTM 62
- M. Dupuis, Communauté de Communes de l'Atrébatie, Vice-président en charge de l'environnement
- M. Curdy, Communauté de Communes de l'Atrébatie, Directeur Général des Services
- M. Deparpe, Communauté de Communes de l'Atrébatie
- Mme Brun, Communauté urbaine d'Arras, Direction de l'urbanisme
- M. Lemay, Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis
- M. Accart, Ville de Sainte-Catherine
- Mme Chuquet, VNF
- Mme Fovez, Commune d'Athies
- Mme Warlop, Commune de Corbehem
- M. Tourneux, Ville de Beaurains et Commissaire Enquêteur CRCE Nord-Pas-de-Calais
- M. Senecaut, Association Nord Nature Arras
- M. Aubert, Agence de l'Eau Artois-Picardie
- M. Debavelaere, Ville de Vitry-en-Artois
- Mme Lefebvre, Communauté urbaine d'Arras, animatrice du SAGE Scarpe amont

Ordre du jour

- Tour de table
- Présentation du SAGE Scarpe amont
- Composition de la commission thématique réunie
- Les enjeux et objectifs d'un SAGE
- Les problématiques de la commission thématique
- Présentation d'un cas concret lié au thème de la commission :
 - « Projet de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols » - Communauté de Communes de l'Atrébatie
- Les données nécessaires pour l'état des lieux
- Les phases à venir du SAGE

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

M. NORMAND introduit la réunion en rappelant qu'en tant que Maire de la Commune de Roeux et Elu communautaire, il a pu assister dès 2005, M. RAPENEAU, Président de la CLE, dans la phase d'émergence du SAGE sur le bassin versant de la Scarpe amont.

Il exprime l'importance de partager les connaissances et son souhait, à titre personnel, de mieux connaître le fonctionnement hydrologique de la partie amont du bassin versant. Il souhaite travailler, dans le cadre de la thématique « érosion et inondation », en partenariat avec le monde agricole, et s'appuiera pour cela sur M. DEBAVELAERE. Il explique qu'un premier travail sur la Scarpe canalisée a démarré avec une étude pilotée par le SAGE de la Sensée pour baisser le niveau d'eau de la Scarpe canalisée, dans le but de mettre en place une gestion préventive des crues du Douaisis.

M. Normand invite à un tour de table afin que chacun se présente.

La composition de la commission thématique n°1 est jointe en annexe pour mémoire.

1 Présentation du SAGE Scarpe amont

Le SAGE Scarpe amont s'étend sur plus de 553 km². A cheval sur 2 départements avec 80 communes situées dans le Pas-de-Calais et 6 communes dans le Nord, le territoire du SAGE se caractérise à la fois par une forte composante rurale avec plus de 76% du surface agricole utile et par une forte composante industrielle, développée et concentrée autour des grandes villes.

Pour l'élaboration des SAGE, le bassin versant de la Scarpe a été séparé en deux sous-bassins, celui de la Scarpe amont et celui de la Scarpe aval. Le SAGE Scarpe amont est le dernier SAGE au sein du bassin Artois-Picardie à entrer en phase d'élaboration.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie caractérise les masses d'eau du SAGE Scarpe amont :

- en masses d'eau continentales : la Scarpe rivière et ses affluents, et la Scarpe canalisée amont
- en masse d'eau souterraine : la Craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée.

Le SDAGE décrit l'état des masses d'eau et fixe l'objectif de bon état. Les masses d'eau du SAGE Scarpe amont ont un état mauvais avec l'azote comme paramètre déclassant pour les eaux superficielles et les nitrates comme paramètre déclassant pour les eaux souterraines.

Les objectifs de bon état de ces masses d'eau ont été fixés à 2021 et 2027. Ce report de délai par rapport aux objectifs européens de 2015 est dû à la réactivité naturelle du milieu ; il convient donc d'agir dès maintenant pour atteindre le bon état en 2027.

Mme AUBERT rappelle qu'annexé au SDAGE il existe le programme de mesures qui contient les différentes mesures à mettre en place pour atteindre les objectifs du SDAGE. Pour le secteur de la Scarpe Amont, les mesures phares préconisées concernent la gestion des sols agricoles et des assolements permettant de lutter contre l'érosion, la création et l'entretien d'un couvert herbacé sur les terrains les plus à risque d'érosion ou de lessivage vers les nappes et la création et l'entretien de haies sur talus perpendiculaires aux pentes.

M. DECARSIN insiste sur l'importance que les agriculteurs soient au courant du programme de mesures pour pouvoir travailler dans ce sens.

Initié en 2005, le SAGE Scarpe amont est entré en phase d'élaboration en octobre 2012 avec l'installation de la CLE, instance de décision du SAGE. Composée de 3 collèges : Elus – Usagers - Etat, la CLE fonctionne avec 42 membres. Afin de répondre aux principaux enjeux du SAGE, quatre Commissions thématiques ont été installées. Instances de concertation, elles auront pour rôle de formuler des propositions et des choix à la CLE.

La composition de la CLE est jointe en annexe pour mémoire.

2 Les enjeux et objectifs du SAGE

Le SAGE est un document stratégique de planification qui vise à définir une politique locale concertée pour la gestion de l'eau. Il permet de préciser localement le droit d'eau. Son règlement est opposable aux tiers, et dans son périmètre, toutes les décisions administratives du domaine de l'eau doivent lui être conformes.

Le SAGE se compose de deux documents principaux :

- le PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable. Il présente les objectifs généraux, l'identification des moyens prioritaires pour les atteindre et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Document opposable à l'administration.

- Le règlement : document phare du SAGE, il définit les règles de gestion, les priorités d'usage, les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la continuité écologique.

Document opposable aux tiers et à l'administration.

M. HERBO souhaite savoir comment seront définis les moyens financiers et qui sera le maître d'œuvre.

Mme AUBERT précise que la mise en œuvre du SAGE se fera en s'appuyant sur les maîtrises d'ouvrages existantes et si elles n'existent pas la CLE pourra décider de créer un syndicat mixte le moment venu.

M. NORMAND souligne qu'il s'agit en effet d'un point très important qui nécessitera une concertation.

Mme LEFEBVRE précise que ce point pourra être abordé lorsque le SAGE sera plus avancé dans sa phase d'élaboration.

Le SAGE se déroule en 3 phases : la phase préliminaire, la phase d'élaboration et la phase de mise en œuvre.

La phase d'élaboration du SAGE est marquée par une première étape qui est l'état des lieux. Ce dernier se compose d'un état initial du milieu aquatique et d'un diagnostic sur les atouts et faiblesses du territoire.

Mme LEFEBVRE précise qu'il est essentiel de communiquer l'ensemble des études existantes à l'animateur du SAGE pour pouvoir les intégrer à l'état des lieux.

M. NORMAND insiste sur l'importance de partager les connaissances puisque des études existent sur le territoire mais qu'elles ne sont pas toujours connues.

Mme CHUQUET rappelle l'importance de bien connaître le fonctionnement hydraulique du bassin versant et souhaite savoir si un bureau d'études sera mandaté pour cela et qui fera la synthèse des études étant donné la charge importante de travail et la technicité que cela nécessite.

Mme LEFEBVRE précise qu'il est prévu à ce jour que l'animateur assure la coordination et la synthèse des études. Un bureau d'études pourra être mandaté si on identifie des manques, cela sera abordé en commission thématique et en CLE.

Les étapes de la phase d'élaboration et le rôle de la commission thématique qui ont été présentés sont détaillés en annexe.

3 Les problématiques de la commission thématique

Les deux grands enjeux du SDAGE qui concernent la commission thématique n°1 sont la gestion qualitative (gestion des sols pour limiter le ruissellement et l'érosion) et la gestion quantitative (inondations).

M. HERBO suggère que l'Agence de l'eau fasse une présentation du SDAGE en commission thématique.

Mme AUBERT répond que l'agence de l'eau est tout à fait prête à organiser une présentation du SDAGE et du programme de mesures mais souligne qu'actuellement celui-ci fait l'objet d'une mise à jour notamment pour tenir compte des changements climatiques. Ce nouveau document révisé s'appliquera pour la période 2016-2021.

Les objectifs de la commission thématique sont de :

- Anticiper l'urbanisation dans les zones à risque
- Développer les pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement
- Développer les zones d'expansion de crues
- Favoriser la ré infiltration des eaux pluviales
- Limiter l'érosion, le ruissellement et le lessivage
- Prendre en compte la vulnérabilité des milieux lors des aménagements (capacité des rivières en tant que milieu récepteur, nappes souterraines dépourvues de protection naturelle)

M. DEBAVELAERE insiste sur l'importance de travailler sur la non urbanisation dans les zones à risque.

M. HERBO remarque qu'il faut d'abord pour cela commencer par respecter les zones de lits mineurs et majeurs.

M. NORMAND souhaite qu'on axe le travail sur les Zones d'Expansion des Crues (naturelles et à créer).

Mme AUBERT rappelle qu'il est important que le SAGE travaille sur ce sujet et axe ses recherches sur la recherche de zones pouvant jouer un rôle d'écrêteurs de crues telles que les zones humides.

M. NORMAND s'interroge sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau.

Mme CHUQUET explique que ce sont les événements extrêmes qui auront tendance à augmenter.

Mme AUBERT précise que globalement la tendance qui se dessine est plutôt une augmentation des températures avec une baisse globale des précipitations et donc une baisse du débit et de la recharge des nappes.

M. NORMAND rappelle que l'érosion provoque également un problème d'accumulation de limons en particulier à l'aval de l'écluse de St Nicolas.

Mme CHUQUET confirme qu'il y a bien un problème sur le bassin versant notamment à l'amont, ce qui provoque un problème à Saint Nicolas à la jonction entre la Scarpe rivière et la Scarpe canalisée, avec des sédiments qui augmentent au fur et à mesure à l'aval du bassin versant. Mme CHUQUET rappelle que les plantes aquatiques peuvent également poser un problème.

M. DECARSIN remarque que la sédimentation est également due au fait qu'il n'y a plus de péniches sur la Scarpe et qu'il n'y a ainsi plus de courant pour transporter les sédiments.

M. CURDY présente le projet de renaturation à vocation anti érosive sur la partie amont de la Scarpe sur le territoire de l'Atrébatie.

La présentation est annexée au compte-rendu.

M. CURDY rappelle l'importance dans cette démarche de l'implication des Elus dans la concertation.

La 1^{ère} phase de l'opération réalisée sans Dossier d'Intérêt Général (DIG) a permis de mobiliser le monde agricole sans pression avec une concertation importante.

M. DUPUIS précise que le point de départ de ce projet vient d'un Maire qui était agriculteur et qui a su mobiliser dans la démarche d'autres agriculteurs. La Chambre d'agriculture étant l'appui technique de ce projet, l'opération est passée plus facilement auprès du monde agricole.

M. GLACET confirme qu'il faut faire confiance aux techniciens de la Chambre d'agriculture pour savoir où placer les fascines et les haies.

M. SENECAUT souhaite savoir si l'agroforesterie a été abordée dans le projet.

M. CURDY répond que le territoire ne s'y prêtait pas mais que les agriculteurs ont pris leur responsabilité et ont entretenu et développé les plantations sur leurs exploitations.

M. TOURNEUX demande si dans la 2^{ème} phase de l'opération des agriculteurs d'abord frileux ont finalement accepté.

M. CURDY confirme que le fait que la concertation se soit bien passée sans DIG pour la 1^{ère} opération a facilité la suite. Néanmoins la 2^{ème} opération passant par une démarche DIG, a été plus administrative même si tout aussi efficace.

M. DEBAVELAERE trouve l'opération réalisée très intéressante mais observe que ce type de projet s'y prête moins sur le territoire aval qui a une topographie plus plane et moins de problème d'érosion.

M. CURDY répond que ce type d'opération est toujours intéressant et nécessaire car il existe toujours un peu de ruissellement. De plus cela contribue à la protection de la biodiversité et des paysages.

M. HERBO souhaite savoir si les coulées de boues avaient une incidence sur les habitations.

M. CURDY confirme qu'il pouvait y avoir des problèmes parfois conséquents dans les sous-sols mais que cela n'était pas dangereux. Les coulées de boues étaient également problématiques pour les frayères.

M. CURDY conclut que les agriculteurs continuent à retravailler les fascines et autogèrent les problèmes d'érosion et de ruissellement en recréant d'autres fascines.

4 Les données nécessaires pour l'état des lieux

Différents types de données sont nécessaires pour l'état des lieux. Concernant la commission « Gestion de l'érosion et des inondations », il s'agit :

- Des données descriptives de la situation actuelle : démographie, surfaces à vocation habitat, activités économiques, agricoles, naturelles..., surfaces imperméabilisées, zones soumises aux inondations, caractéristiques des crues, ouvrages de protection, portrait socio-économique de l'activité agricole
- Des données descriptives sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant
- Des données sur les évolutions passées, les perspectives et projets en cours
- Des informations sur la gouvernance : organisation des institutions et acteurs, modes de décisions et d'actions selon les divers niveaux des compétences territoriales, stratégies et opérations exemplaires,...

La liste des études déjà recensées est annexée au présent compte-rendu.

Mme LEFEBVRE insiste à nouveau sur la nécessité de donner à l'animateur du SAGE toutes les informations qui permettent d'actualiser les données du territoire (liste des associations, etc.) et de transmettre les études existantes.

L'inventaire des études permettra de déterminer si de nouvelles études doivent être conduites.

5 Phases à venir du SAGE

Le calendrier prévisionnel du SAGE est présenté. L'objectif est d'avoir terminé l'état des lieux en 2015.

Les commissions thématiques se réuniront 2 à 3 fois par an.

Mme LEFEBVRE se tient à disposition pour rencontrer l'ensemble des maires sur le territoire du SAGE.

M. NORMAND insiste pour que les prochaines réunions se fassent à l'extérieur de la CUA et propose de les organiser de l'amont vers l'aval.

M. NORMAND présente l'organisation de la réunion en proposant une sortie terrain commune à toutes les commissions.

Mme LEFEBVRE précise que la date et le lieu seront précisés pour la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. NORMAND conclut la réunion et remercie les participants.